

LA FORMATION

CMV | CONDITIONS D'ACCÈS – VOIE EXTERNE



CMV

CONSEIL
DES MAISONS
DE VENTE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

PRÉSENTATION

FRAIS ANNUELS DE GESTION ADMINISTRATIVE DU CURSUS

Par délibération du Collège du Conseil des maisons de vente, les élèves commissaires-priseurs admis à suivre la formation professionnelle par la voie externe sont désormais tenus de s'acquitter de frais annuels de gestion administrative de dossier d'un montant de 1 900 € par année de formation.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

La formation repose avant tout sur l'immersion professionnelle, qui représente l'essentiel du parcours et constitue la véritable matrice d'apprentissage des futurs commissaires-priseurs. Cette immersion – réalisée sous la forme d'un contrat de salariat au sein d'une maison de vente – engage l'élève à s'investir pleinement, à construire son propre parcours, à être acteur de son développement et à transformer chaque mission en opportunité d'acquisition de compétences. C'est au sein de cette pratique quotidienne que se forment la compréhension fine des impératifs du métier et l'appréhension concrète des enjeux professionnels.

Cette dynamique d'apprentissage est renforcée par les étapes de rédaction du dossier professionnel individuel, qui complètent et structurent le travail mené en immersion. Le dossier offre en effet au stagiaire des temps réguliers de prise de recul, d'analyse critique des tâches effectuées, des obstacles rencontrés, des réussites obtenues ainsi que de l'expérience globale en maison de vente. Il s'accompagne de l'élaboration d'un projet fictif de création ou de développement d'une maison de vente, permettant d'approfondir le positionnement stratégique, l'organisation interne, les choix managériaux et la vision commerciale.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

En complément du stage pratique, les «sessions d'enseignements théoriques» s'organisent en semaines de cours indispensables à la constitution d'un socle de connaissances et d'expertise communes, principalement orienté vers les pratiques réglementaires, les méthodes d'expertise et l'ensemble des impératifs nécessaires à l'exercice de la profession.

Il est évident que cette formation repose essentiellement sur le travail personnel de l'élève commissaire-priseur ainsi que sur sa participation active.

Ainsi, si des sessions théoriques viennent apporter un socle commun de connaissances pour harmoniser les niveaux, la formation pratique demeure le cœur du dispositif : elle ne peut être suppléée ni remplacée. Il est donc indispensable pour chaque élève de s'approprier l'intégralité du programme, d'éviter les angles morts et de construire son parcours professionnel en interaction constante avec les réalités du terrain et les compléments théoriques proposés.

La présence à l'ensemble des enseignements est obligatoire et contrôlée, l'assiduité étant un élément d'appréciation déterminant pour l'obtention du certificat d'aptitude.

ACCÈS EXTERNE

FORMATION

* Cette formation est rattachée au « plan de développement des compétences » de l'OPCO-EP, l'opérateur de compétences de la branche professionnelle [sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques]

LES SESSIONS THEORIQUES

PROGRAMME

EN COMPLÉMENT DU STAGE PRATIQUE, LES «SESSIONS D'ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES» S'ORGANISENT EN SEMAINES DE COURS INDISPENSABLES À LA CONSTITUTION D'UN SOCLE DE CONNAISSANCES ET D'EXPERTISE COMMUNES, PRINCIPALEMENT ORIENTÉ VERS LES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES, LES MÉTHODES D'EXPERTISE ET L'ENSEMBLE DES IMPÉRATIFS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

LE DÉROULEMENT DES COURS

La refonte du programme liée au RNCP établit désormais une progression pédagogique nette entre la 1^{re} année (fondamentaux) et la 2^e année (spécialisation et maîtrise professionnelle). La formation est dispensée par trois partenaires : École du Louvre, ESCP Business School et Institut National de Gemmologie (ING).

1^{re} année – Fondamentaux

Acquisition des bases artistiques, techniques et commerciales essentielles.

- En janvier : Peinture / Sculpture – École du Louvre et C2RMF,
- En février : Gestion et administration d'une maison de vente (fiscalité, comptabilité, relation client, outils de pilotage) – ESCP;
- En mars : Arts graphiques / Livres / Armes – École du Louvre .
- En mai : Arts du Feu (orfèvrerie, céramique, verrerie, monnaies et médailles) – École du Louvre ;
- En juillet : Mobilier ancien et moderne, identification des bois, horlogerie, tapisserie – École du Louvre.

2^e année – Spécialisation et maîtrise professionnelle

Approfondissement technique et préparation à l'exercice professionnel.

- En février : Gemmologie (pierres précieuses et diamants) – ING ;
- En mai : Matériel industriel et biens d'équipement, véhicules d'occasion et de collection;
- En juillet: Stratégie commerciale et management – ESCP
- En septembre : Matières organiques (nacre, ivoire, corail, os, perles) et pierres décoratives – ING
- En décembre : Mode, luxe et design – École du Louvre.

LES COURS

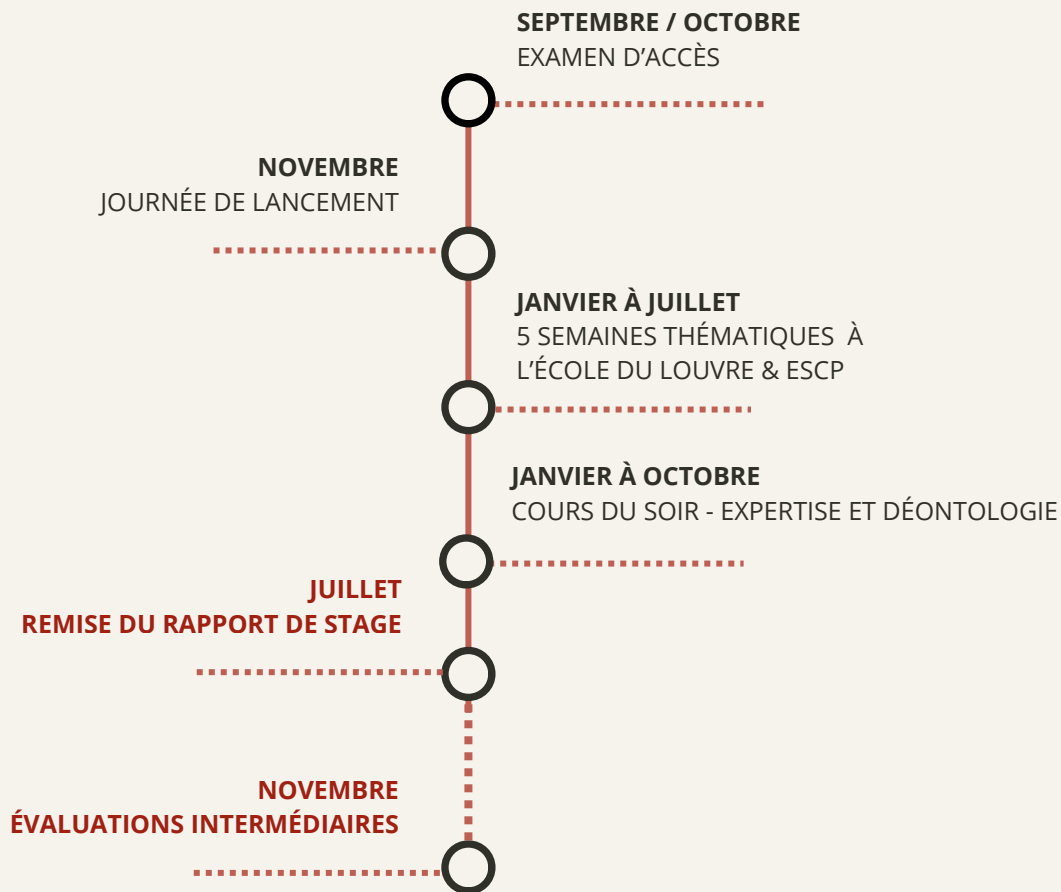
Les enseignements de l'École du Louvre s'inscrivent désormais dans un renouvellement profond de l'axiome pédagogique, passant d'une logique académique traditionnelle à une formation fondée sur le rapport direct et permanent à l'objet. Ainsi, chaque module théorique est immédiatement prolongé par des travaux pratiques en petits groupes au sein d'institutions de référence : C2RMF, École du Louvre, Petit Palais, Archives nationales, Invalides – Légion d'honneur, Musée des Arts décoratifs, Monnaie de Paris, Manufacture de Sèvres, Mobilier national, École Boulle, Galerie Antic-TAC, Manufacture de la Savonnerie, etc. soit un total d'environ 90 heures de pratique. Cette immersion systématique permet une progression experte, où les fondamentaux de 1^{re} année préparent directement les spécialisations de 2^e année.

À l'ESCP, l'enseignement est enrichi par des études de cas, des mises en situation et des outils de gestion concrets, afin de préparer l'élève commissaire-priseur à maîtriser l'ensemble du fonctionnement d'une maison de vente. Des ateliers d'écriture et de business plan viendront également accompagner la rédaction du projet professionnel individuel.

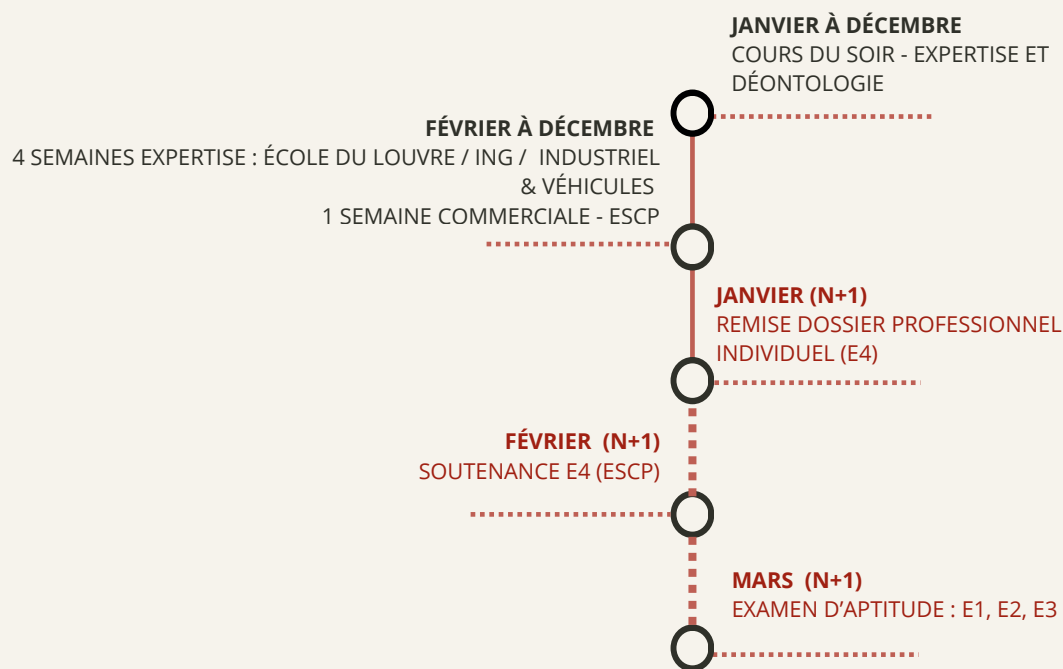
Chaque semaine comprend également un à deux tours de salle à Drouot : trois heures d'analyse et d'estimation sur une vingtaine d'objets, constituant un entraînement direct aux évaluations intermédiaires et au certificat d'aptitude.

En complément, environ 50 heures de cours du soir en distanciel — organisés chaque mois sous la forme de sessions de 2 à 3 heures — viennent approfondir les techniques d'expertise, les pratiques réglementaires et les compétences transversales nécessaires à la profession, assurant un renforcement continu des acquis.

PARCOURS DE FORMATION TÈRE ANNÉE



PARCOURS 2ÈME ANNÉE



COURS DU SOIR

LES COURS DU SOIR S'INSCRIVENT DANS UNE PROGRESSION STRUCTURÉE, PASSANT EN PREMIÈRE ANNÉE DES FONDAMENTAUX JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES LIÉS À LA PRATIQUE QUOTIDIENNE DU COMMISSAIRE-PRISEUR SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, À UNE DEUXIÈME ANNÉE CENTRÉE SUR LA MAÎTRISE DES RÈGLES ENCADRANT LA CIRCULATION DES BIENS CULTURELS ET DES CAPITAUX, AFIN D'ASSURER UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES COHÉRENTE ET PLEINEMENT ADAPTÉE AUX EXIGENCES DU MARCHÉ.

PREMIÈRE ANNÉE (25H)

Pour la première année, le programme comprend notamment des enseignements consacrés aux obligations déontologiques du commissaire-priseur, à la tenue du livre de police, à la réglementation applicable aux métaux précieux, au droit de suite, à la réglementation CITES, au registre des armes ainsi qu'aux modalités d'intervention de l'État dans les ventes aux enchères publiques.

Ces enseignements juridiques, déontologiques et réglementaires sont complétés par des enseignements techniques d'identification, de description et d'estimation des biens, portant notamment sur le mobilier, la peinture, l'horlogerie, les arts graphiques, l'argenterie et la céramique.

Cette présentation est indicative et non exhaustive ; le contenu, l'organisation et les thématiques des enseignements peuvent être adaptés ou complétés en fonction des objectifs pédagogiques de la formation.

DEUXIÈME ANNÉE (25H)

Pour la deuxième année, le programme approfondit les aspects juridiques, réglementaires et opérationnels les plus sensibles de l'exercice professionnel. Les enseignements portent notamment sur le contrôle et la circulation des biens culturels, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), tant dans ses aspects réglementaires que dans sa mise en œuvre opérationnelle, les règles relatives à l'importation et à l'exportation des œuvres d'art, ainsi que sur un approfondissement de la réglementation CITES.

Ces enseignements sont complétés par des modules consacrés aux techniques d'expertise, d'identification, de description et d'estimation, portant notamment sur le militaria, les bijoux, la numismatique, le design, la mode et les instruments de musique.

Cette présentation est indicative et non exhaustive ; le contenu, l'organisation et les thématiques des enseignements peuvent être adaptés ou complétés en fonction des objectifs pédagogiques de la formation.